

**DECISION N°21-2024 –
DEMANDE DE FINANCEMENT DU POSTE DE COORDINATEUR DU CONTRAT
LOCAL DE SANTE A L'ARS**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2019.002.30.01 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 30 janvier 2019 portant approbation du projet de territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est pour les années 2019-2026,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2023.004.13.12 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 13 décembre 2023 validant le lancement de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé,

Vu le courrier de l'ARS en date du 09 janvier 2024 indiquant les dispositions applicables pour l'attribution d'une prise en charge du coordinateur du dispositif « CLS »,

Vu l'avis favorable du Conseil des maires du 24 janvier 2024,

Considérant que le montant total prévisionnel des dépenses pour le poste de chef de projet s'élève à 39 214.80 € brut ; à savoir :

DEPENSES HT	RECETTES HT
Traitement sur : 22 890.12 € brut annuel	Financement ARS sollicité (50%) : 19 607.40 €
Régime indemnitaire : 4 505.88 € brut annuel	Autofinancement CCFE (50%) : 19 607.40 €
Charges patronales : 11 818.80 € annuel	
Formation : 0	
Montant TOTAL 39 214.80 €	

DECIDE

ARTICLE 1

De solliciter une demande de financement du poste de coordinateur du CLS, à l'ARS, pour un montant de 19 607.40 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240125-21-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024

ARTICLE 2

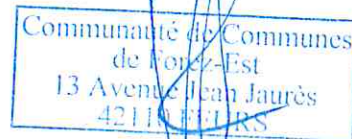
Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),

Le 25/01/2024

Le Président,
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240125-21-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024